CUPE·SCFP / *Canadian Union of Public Employees*
Syndicat canadien de la fonction publique

1375, boul. St. Laurent Blvd., Ottawa, ON K1G 0Z7 Tel./Tél.: (613) 237-1590 Fax/Téléc.: (613) 237-5508
cupemail@cupe.ca / courriel@scfp.ca / cupe.ca / scfp.ca

1 juin 2015 **TRADUCTION**

L'Honorable Leona Aglukkaq
Édifice 208, P.O. Box 1930 (Bureau principal)
Iqaluit, Nunavut X0A 0H0

Madame la ministre Aglukkaq,

De plus en plus, les citoyens réclament que des actions soient prises en matière de changements climatiques. Nous demandons donc aux gouvernements de s'attaquer au problème des changements climatiques en adoptant des mesures cohérentes et ambitieuses qui créeront des emplois et qui réduiront les inégalités. C'est la base d'un avenir durable et équitable.

Le Syndicat canadien de la fonction publique est affilié à la Confédération syndicale internationale (CSI). Elle représente 176 millions de travailleurs au sein des 325 organisations membres, réparties dans 161 pays et territoires. Nous vous transmettons par la présente des demandes de la CSI visant la conclusion d'un accord mondial fort en matière de changements climatiques. Nous voulons que cet accord protège la qualité de vie et la qualité des emplois des travailleurs des effets des changements climatiques. À notre avis, cet accord doit aussi assurer les travailleurs et leurs communautés d'emplois stables, de programmes sociaux et de fonds de retraite adéquats, tout en assurant la transition vers une économie sans carbone.

Voici ce que demande le mouvement syndical international :

1. **Supporter un accord juste, ambitieux et contraignant à Paris.** Dans les pays développés, cet accord servira de base pour assurer la réduction des émissions à moyen et à long terme, ainsi qu'une adaptation durable aux effets des changements climatiques. Les gouvernements doivent aussi tenir compte de la nécessité de maintenir les augmentations de température sous la barre des deux degrés Celsius lorsqu'ils fixent leurs contributions nationales. En toute bonne foi, les gouvernements doivent prendre leurs responsabilités et prendre les moyens pour y parvenir.

Un plan clair pour respecter l'engagement d'investir 100 milliards de dollars américains par année à compter de 2020 doit être mis en place par les gouvernements des pays développés. Ces fonds seront primordiaux pour supporter les pays en voie de développement dans leurs efforts pour combattre les changements climatiques. Grâce à ces sommes, ils pourront faire croître leur économie, tout en réduisant leurs émissions.

2. **Maintenir dans le texte final de l'accord de l'engagement envers une « transition juste pour les travailleurs », notamment au chapitre « Objectifs » de la section opérationnelle. Ces références sont présentes dans le document de négociation.**

Para 15: [Toutes les parties [et signataires] doivent [assurer le respect des droits humains et l'égalité des sexes dans la mise en place des provisions de cet accord] (...) **Toutes les parties doivent envisager, dans l'élaboration de leurs politiques et dans leurs actions, une juste transition pour la main d'œuvre qui créera un environnement de travail décent et des emplois de qualité.] (...)**

.../2

PAUL MOIST – National President / Président national **CHARLES FLEURY** – National Secretary-Treasurer / Secrétaire-trésorier national

FRED HAHN – DANIEL LÉGÈRE – LUCIE LEVASSEUR – KELLY MOIST – MARLE ROBERTS – General Vice-Presidents / Vice-présidences générales

691G 01 RECYCLED Paper FSC FSC® C101537

R01

Des décisions antérieures prises par la Conférence des parties (COP) faisaient références à cet engagement. Des conclusions tripartites quant à la signification du concept de transition juste ont aussi été adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous nous attendons à ce que l'accord conclu à la COP21 guide les actions climatiques en tenant compte de la réalité du marché du travail. Cela assurera un engagement envers la justice sociale et rassurera les travailleurs de partout dans le monde, alors que nous sollicitons leur appui pour réaliser des transformations aussi ambitieuses que nécessaires.

3. **Un engagement à développer un plan énergétique national qui écartera le carbone de l'économie et qui assurera le maintien des emplois.** Les syndicats sont conscients des défis que posent les politiques relatives aux changements climatiques dans certains secteurs de l'économie. Par contre, laisser ces défis nous diviser et refuser d'adopter des plans nationaux et industriels n'est tout simplement pas une option. Nous avons besoin de leadership de la part de nos gouvernements. Nous devons avoir un plan pour « décarboniser » l'économie. Nous avons besoin d'une stratégie qui assurera une transition juste pour les travailleurs œuvrant dans les secteurs de l'économie qui doivent être transformés. Et cela doit être fait maintenant.

Notre syndicat a donc trois questions simples pour vous :

1. **Est-ce que la contribution nationale de votre gouvernement en matière de réduction d'émissions reflétera de façon juste la capacité et la responsabilité de notre pays, de tout faire en son possible pour limiter la hausse de température à deux degrés Celsius ou moins?**

2. **Est-ce que votre gouvernement supportera les textes relatifs à une transition juste dans la section opérationnelle de l'accord sur le climat?**

3. **Est-ce que votre gouvernement s'est engagé à développer un plan énergétique national qui aura pour effet d'écarter le carbone de l'économie et d'assurer le maintien des emplois?**

Nous avons hâte de connaître vos réponses.

Sincèrement,

Le président national,

ORIGINAL SIGNED BY
ORIGINAL SIGNÉ PAR

PAUL MOIST

Le secrétaire-trésorier national,

ORIGINAL SIGNED BY
ORIGINAL SIGNÉ PAR

CHARLES FLEURY

---

[1] *Décision 1/CP16, section I, Une vision commune, à long terme, de l'action coopérative, paragraphe 10, Les gouvernements* (document disponible à l'adresse: https://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf)
"10. Réalisent que s'attaquer aux changements climatiques nécessite une révolution conceptuelle et qu'il faut bâtir une société où l'utilisation du carbone serait minimal et qui offrira des opportunités substantielles tout en assurant sa croissance à un rythme soutenu. Ce changement de paradigme doit reposer sur des technologies innovatrices, ainsi qu'une production, une consommation et des styles de vie plus durables, tout en assurant une juste transition de la main d'œuvre qui créera des emplois décents et de qualité."
Décision 1/CP16; 1/CP17sur les conséquences économiques et sociales des mesures :
"Reconnaître l'importance d'éviter ou de minimiser les impacts négatifs des mesures correctrices sur les secteurs économiques et sociaux, faire la promotion d'une juste transition de la main d'oeuvre, de la création d'emplois décents et de qualité en accord avec les priorités et stratégies nationales de développement. Et contribuer à l'édification de nouvelles infrastructures tant pour les emplois du domaine de la production que des services aux personnes, et ce dans tous les secteurs de l'économie, afin de promouvoir la croissance économique et le développement durable.
[2] Paragraphe 14 de la résolution de 2013 concernant le développement durable, la qualité des emplois et les emplois «verts»
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_223785.pdf